

BILAN 2002-2003 & PERSPECTIVES 2004

1. Aspects fonctionnels

C'est le 16 octobre 2002 qu'on été approuvés par arrêté du Préfet, les statuts de la Communauté de Communes.

Après son installation, le Conseil communautaire a procédé à l'élection de son Président et des vice-Présidents, au vote de leurs indemnités électives, aux délégations de pouvoirs, à l'élection du Bureau et à la formation des différentes Commissions (« Finances », « Administrative », « Aménagement du territoire », « Développement économique » et « Environnement » et « Petite enfance jeunesse »).

Le Conseil communautaire a effectué le choix de la fiscalité additionnelle et de la taxe professionnelle de zone et voté le 1^{er} budget. Celui-ci prévoyait en particulier des crédits d'étude, de 1^{er} équipement du siège et de rémunération de personnel.

Le Conseil communautaire a établi le profil de poste du directeur de la structure et procédé à son recrutement.

Le siège de la Communauté de Communes a été installé dans un bureau de location, en mairie de Chérisy. Les différents équipements bureautiques et logiciels (comptabilité, paie, secrétariat) ont été rendus fonctionnels et les conventions d'utilisation du matériel de reproduction et d'affranchissement de la mairie sont en cours d'élaboration.

Les déclarations administratives relatives à l'embauche de personnel ont été effectuées.

Les statuts ont été modifiés afin de permettre d'une part le déroulement de l'étude diagnostic « Petite enfance jeunesse » d'autre part la perception de la Taxe sur les ordures ménagères (TEOM). Cet transfert de recettes permettra l'augmentation du coefficient d'intégration fiscal ce qui en 2005 devrait entraîner une augmentation de la Dotation globale de fonctionnement, sans préjudice pour les communes membres.

2. Aspects opérationnels

Deux importantes études ont été lancées. Elles vont permettre d'élaborer l'ossature de la politique communautaire à moyen terme, en faveur du développement local et des services à la population.

L'étude de faisabilité de la future zone d'activités communautaire « les Merisiers » a été confiée à une société d'économie mixte, la Société d'aménagement et d'équipement de l'Eure et Loir (SAEDEL), dans le cadre d'une convention publique d'aménagement, pour un montant prévisionnel de 67 735 € t.t.c., financé à 75% par le Conseil régional. Cette étude doit notamment permettre d'orienter le choix des types d'activités qui seront accueillies, de définir les aménagements à réaliser et de proposer une procédure d'urbanisme. Un comité de pilotage va être constitué.

L'étude diagnostic « Petite enfance jeunesse » a été confiée à un bureau d'étude. Le montant prévisionnel est de 30 000 € t.t.c. financé à 80 % par différents partenaires, l'Etat et la Région au titre du dispositif « Franges franciliennes », et la Caisse d'Allocations Familiales. Cette étude permettra de connaître les attentes de la population en matière d'accueil de la petite enfance et de d'animations pour la jeunesse et de construire avec les partenaires associatifs locaux, le contenu des futurs contrats « Temps libre », « Educatif Local » et « Petite enfance ». Un comité de pilotage a été constitué.

A côté de ces deux études, après une tournée des communes effectuées par le nouveau directeur, le Conseil communautaire a initié plusieurs démarches complémentaires :

L'achat d'un nom de domaine informatique sur Internet permet de préparer l'ouverture d'un site. Celui-ci sera en particulier consacré à l'action économique, avec la mise en ligne des terrains et des bâtiments disponibles pour les entreprises et les porteurs de projets.

La constitution d'un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance permettra de favoriser l'échange d'informations entre les acteurs de la sécurité et de la prévention, mais aussi de prendre en compte les attentes des habitants et de mobiliser le cas échéant de nouveaux moyens.

Une enquête auprès des communes membres devrait déboucher sur une politique d'achats groupés, permettant de réaliser des économies d'échelle sur les budgets communaux.

Enfin, des prises de contacts systématiques avec les acteurs du développement local sont en cours. Différentes pistes de réflexion sont explorées : la mise en place de services aux personnes âgées, la création d'hébergements touristiques, la mise en valeur de sites naturels.

